



FINS DE CARRIÈRE ET ASSURANCE CHÔMAGE

Séance plénière du COE – 29 juin 2023

Unédic

Les seniors sur le marché du travail

Depuis deux décennies, une hausse de l'emploi des seniors

- Un taux d'emploi des 55-59 ans dans la moyenne européenne, plus bas pour les 60-64 ans

Un taux d'emploi qui se réduit avec l'âge, après 50 ans

- Hausse progressive de l'inactivité jusqu'à 61 ans (problèmes de santé...)
- Des départs en retraite qui s'accroissent à partir de 60 ans

Une sortie progressive du marché du travail qui s'accroît à 60 ans

Le taux de chômage des seniors est relativement bas...

- Le taux de chômage des 50 ans ou plus est plus faible que celui des 25-49 ans (5,0 % contre 6,5 % fin 2022), mais l'écart se réduit.

... mais ils ont davantage de difficultés pour reprendre un emploi

- Différents facteurs explicatifs (santé, niveau de qualification, discrimination à l'embauche...)
- Taux de sortie vers l'emploi plus faible, durée d'inscription au chômage plus longue

Une réglementation chômage adaptée aux difficultés spécifiques des seniors et aux évolutions du marché du travail

- **Durée de droit plus longue** à partir de 53 et 55 ans, respectivement 22,5 et 27 mois maximum (respectivement 30 et 36 mois avant 2023, dans les 36 derniers mois)
- **Pas de dégressivité** pour les 57 ans ou plus
- Allongement de l'indemnisation en cas de **formation** (53-54 ans) (sous conditions)
- Indemnisation jusqu'à l'âge du taux plein (65 à 67 ans) & **dispositif de maintien des droits** jusqu'à la retraite à taux plein (sous conditions)
- Validation de points **retraites complémentaires** sur les périodes indemnisées

400 000 allocataires de 55 ans ou plus indemnisés par l'Assurance chômage

18 % des allocataires indemnisés en 2021

550 000 allocataires de 55 ans ou plus couverts par l'Assurance chômage

- 20 % des dépenses d'allocation chômage (soit 6,7 Md€ en 2021)
- Une part importante arrive à l'Assurance chômage après un **licenciement** (38 %) ou une **rupture conventionnelle** (20 %).
- Les **femmes** sont un peu plus nombreuses que les hommes (54 % contre 51 % des allocataires indemnisés de moins de 55 ans).
- Des allocations plus élevées que les autres allocataires après les fins de CDI (hormis licenciements pour inaptitude)
- 2/3 ouvrent un droit de 3 ans.

La part des allocataires de 55 ans ou plus qui travaillent a doublé depuis 2010 (passant de 23 % à 47 % en moyenne en 2022, soit 260 000 environ).

- Ce sont plus souvent des femmes.

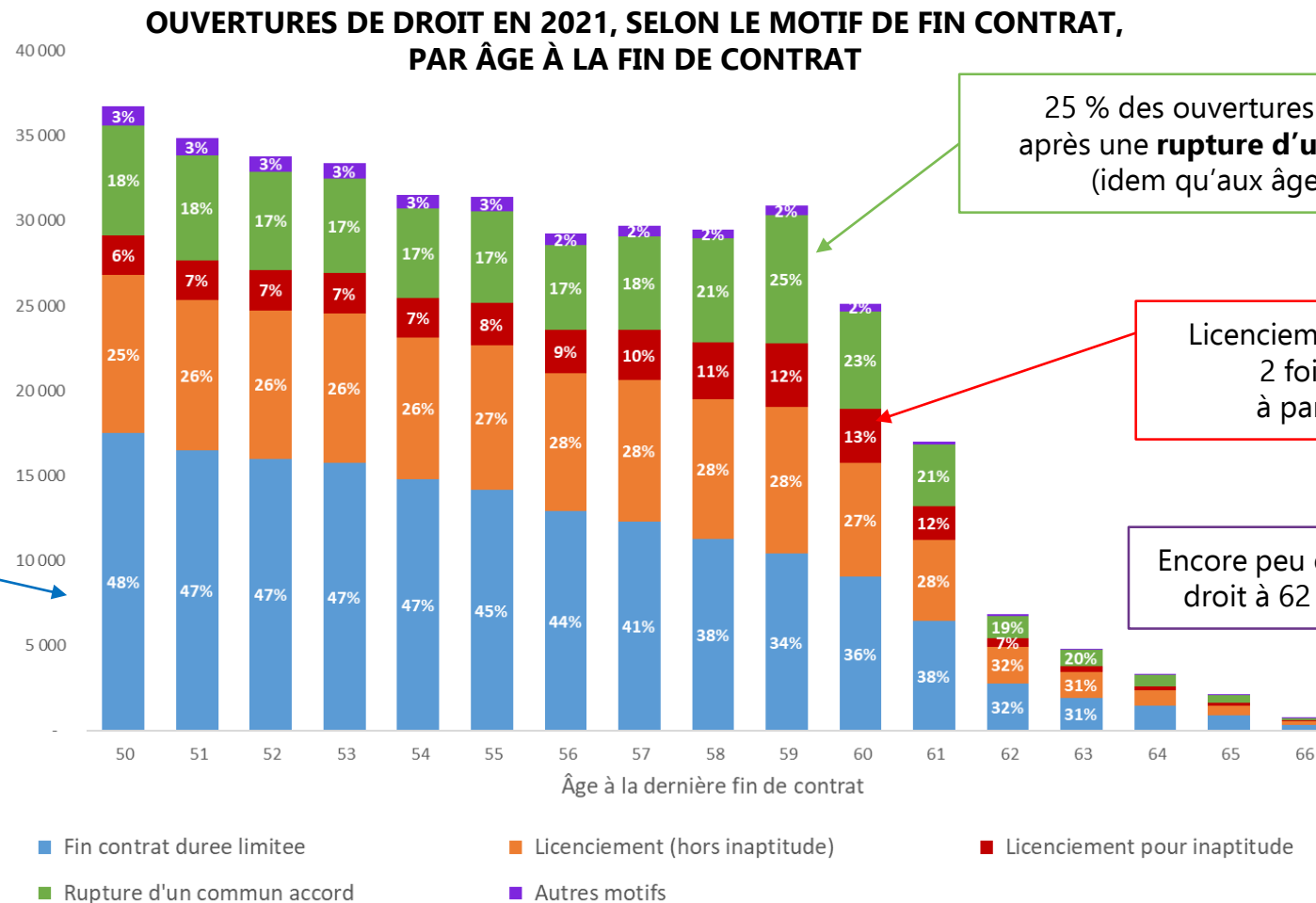
Une consommation de droit plus longue, en lien avec les difficultés rencontrées et des droits plus longs.

- 60 % consommés pour les sortants à 55 ans (530 j) ou 60 ans (630 j), 77 % pour les sortants à 65 ans (1 030 j)

Une remontée des ouvertures de droit entre 56 et 59 ans

Majoritairement après un licenciement ou une rupture conventionnelle

210 000 ouvertures de droit de personnes de 55 ans ou plus (9 % des ouvertures en 2021)



25 % des ouvertures de droit à 59 ans après une **rupture d'un commun accord** (idem qu'aux âges plus jeunes)

Licenciements pour **inaptitude** 2 fois plus fréquents à partir de 58-59 ans

Part décroissante des **fin de contrat à durée limitée**

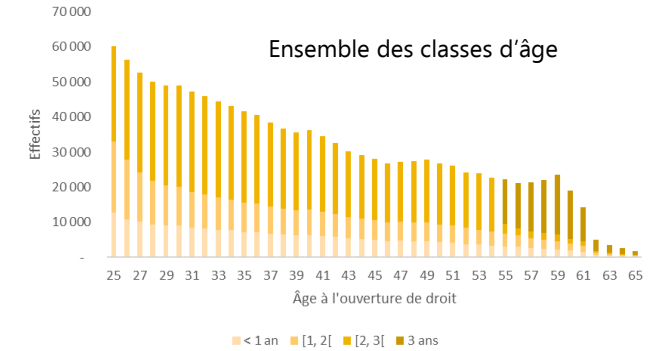
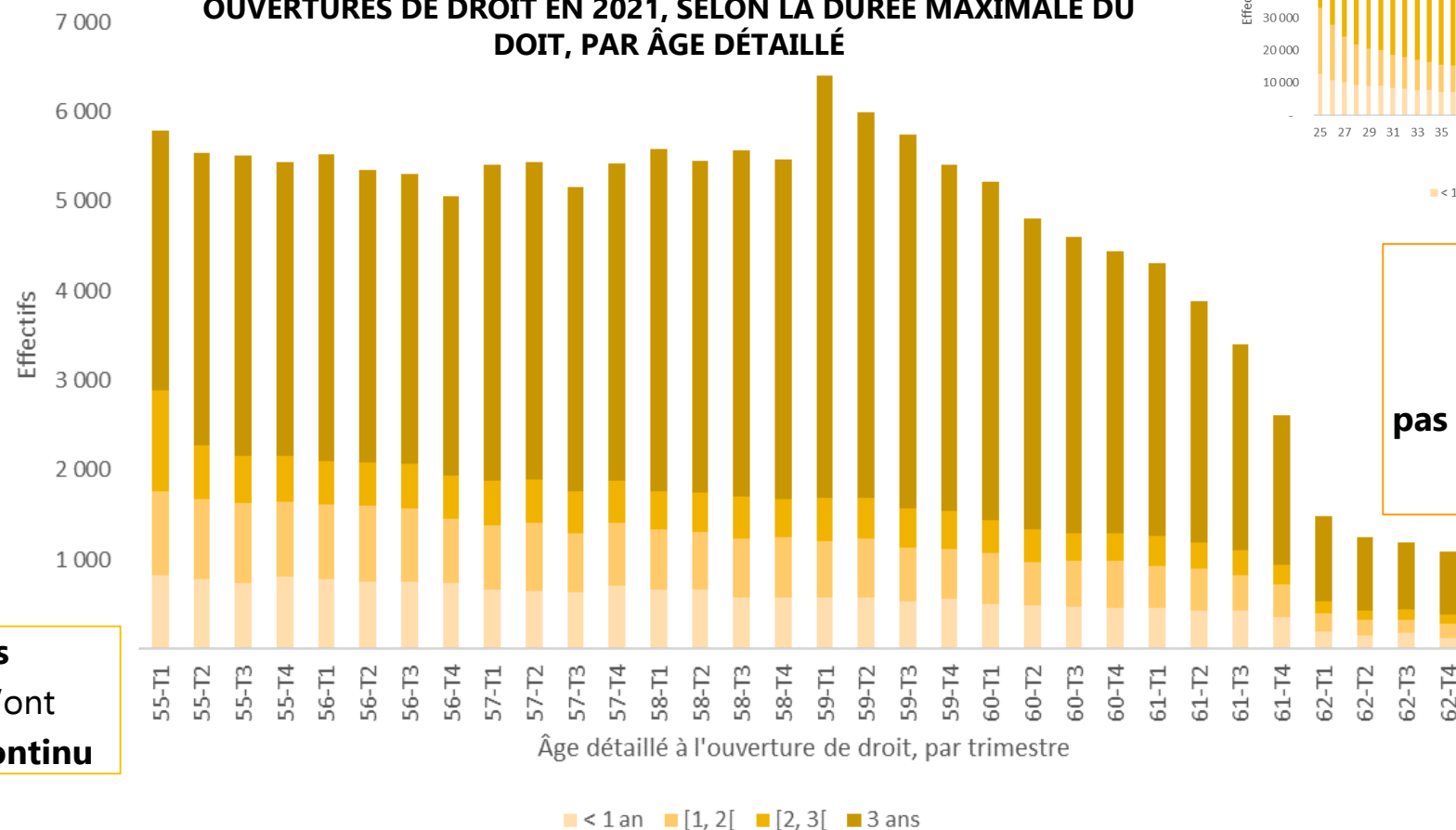
Encore peu ouvertures de droit à 62 ans ou plus

Source : Unédic, FNA
Champ : ouvertures de droit en 2021, hors intermittents du spectacle

Après 55 ans, les 2/3 des allocataires ouvrent un droit de 3 ans

Plusieurs profils se dessinent selon la durée du droit

OUVERTURES DE DROIT EN 2021, SELON LA DURÉE MAXIMALE DU DROIT, PAR ÂGE DÉTAILLÉ



Ouvertures de droit **après 62 ans**
Personnes qui n'ont **pas assez de trimestres** pour partir à taux plein

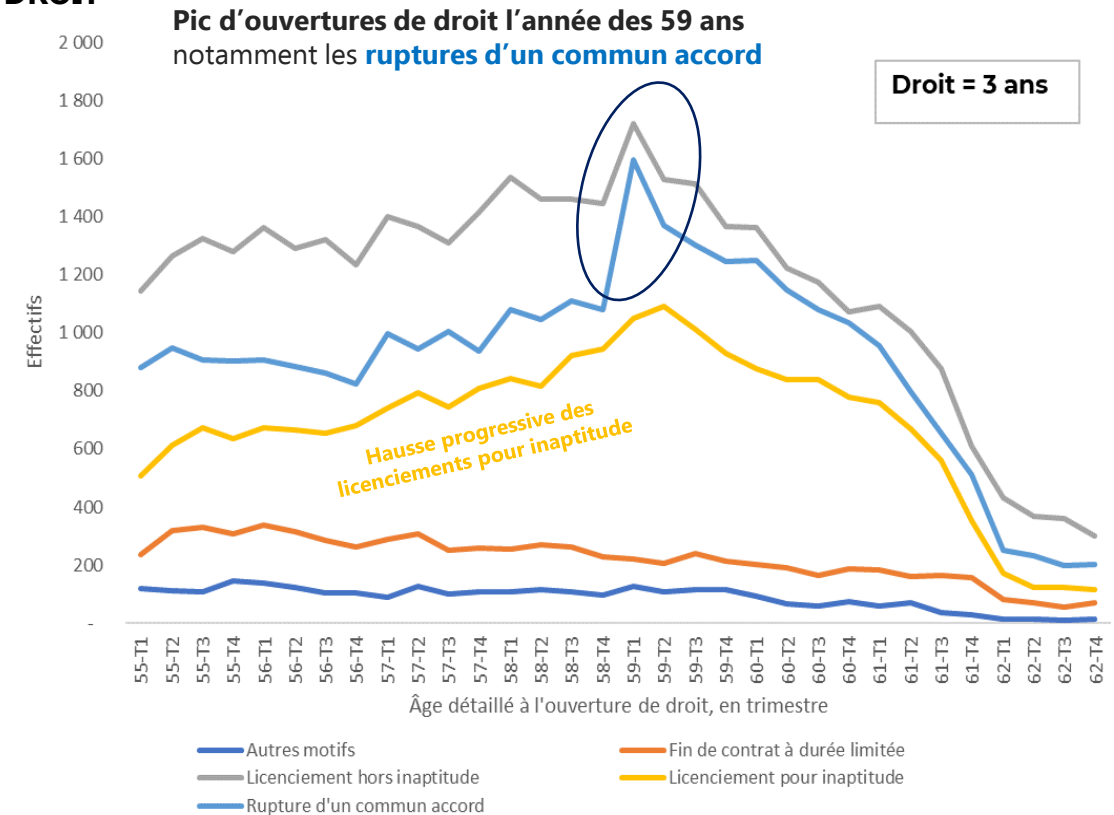
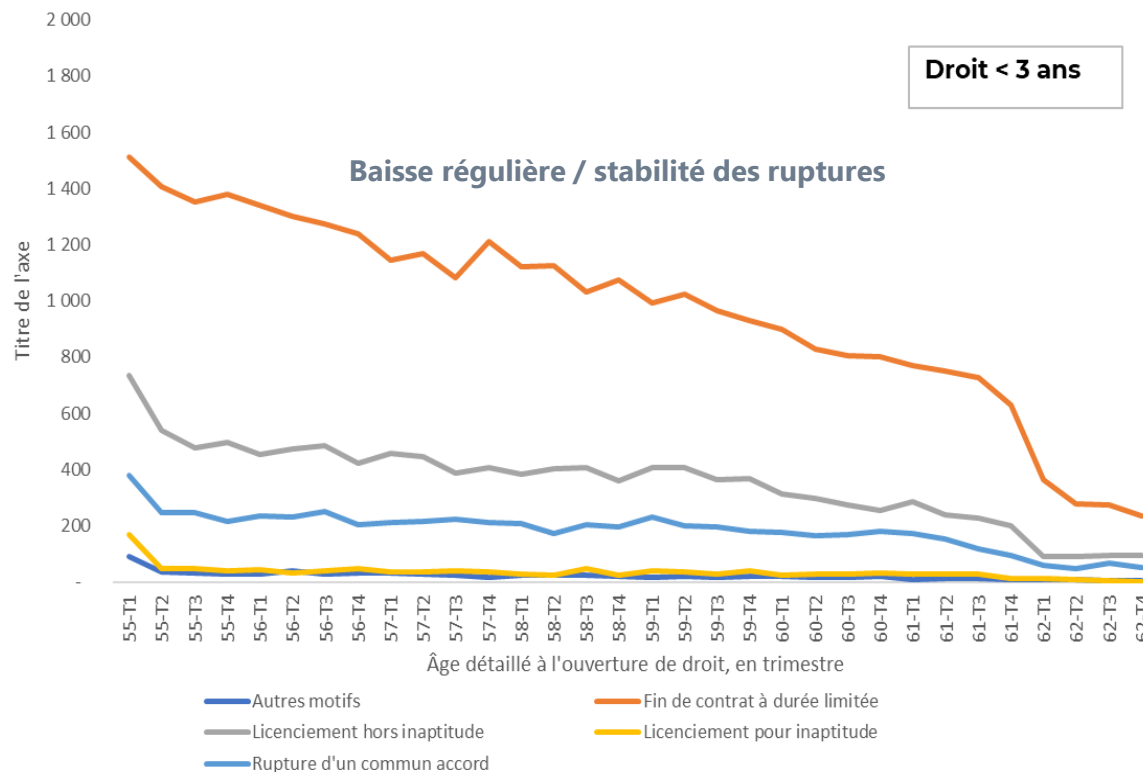
Droit < 3 ans
Personnes qui n'ont pas travaillé en continu

Source : Unédic, FNA
Champ : ouvertures de droit en 2021, hors intermittents du spectacle
Note : un âge de « 55-T4 » signifie une ouverture de droit entre 55 ans et 10 mois et 56 ans (4^e trimestre des 55 ans)

ZOOM - Un léger pic d'ouvertures de droit à 59 ans porté par des ruptures conventionnelles et des licenciements pour motif personnel

Un effet horizon qui s'observait auparavant autour de 57 ans

ENTRÉES À L'ASSURANCE CHÔMAGE PAR ÂGE DÉTAILLÉ ET MOTIF DE FIN DE CONTRAT, SELON LA DURÉE DU DROIT



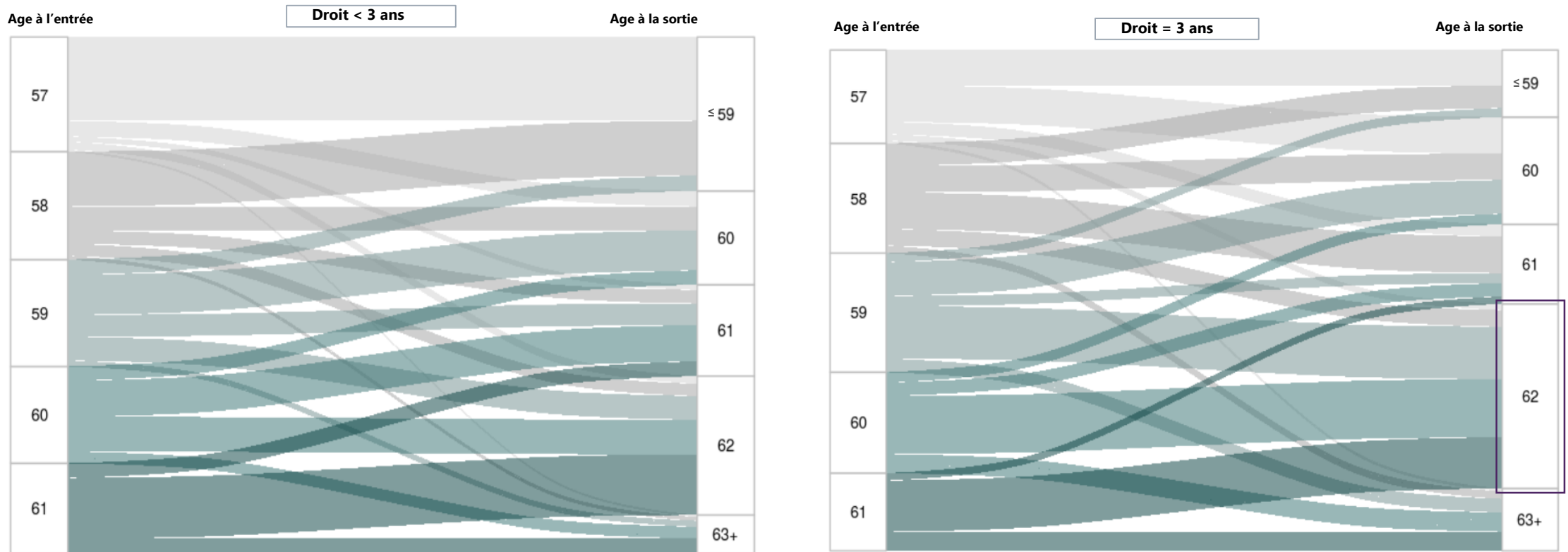
Source : Unédic, FNA

Champ : ouvertures de droit en 2021, hors intermittents du spectacle

Note : un âge de « 55-T4 » signifie une ouverture de droit entre 55 ans et 10 mois et 56 ans (4^e trimestre des 55 ans). Les ruptures d'un commun accord recouvrent les ruptures conventionnelles individuelles et collectives, de CDI et de CDD. Ce sont essentiellement des ruptures conventionnelles individuelles de CDI.

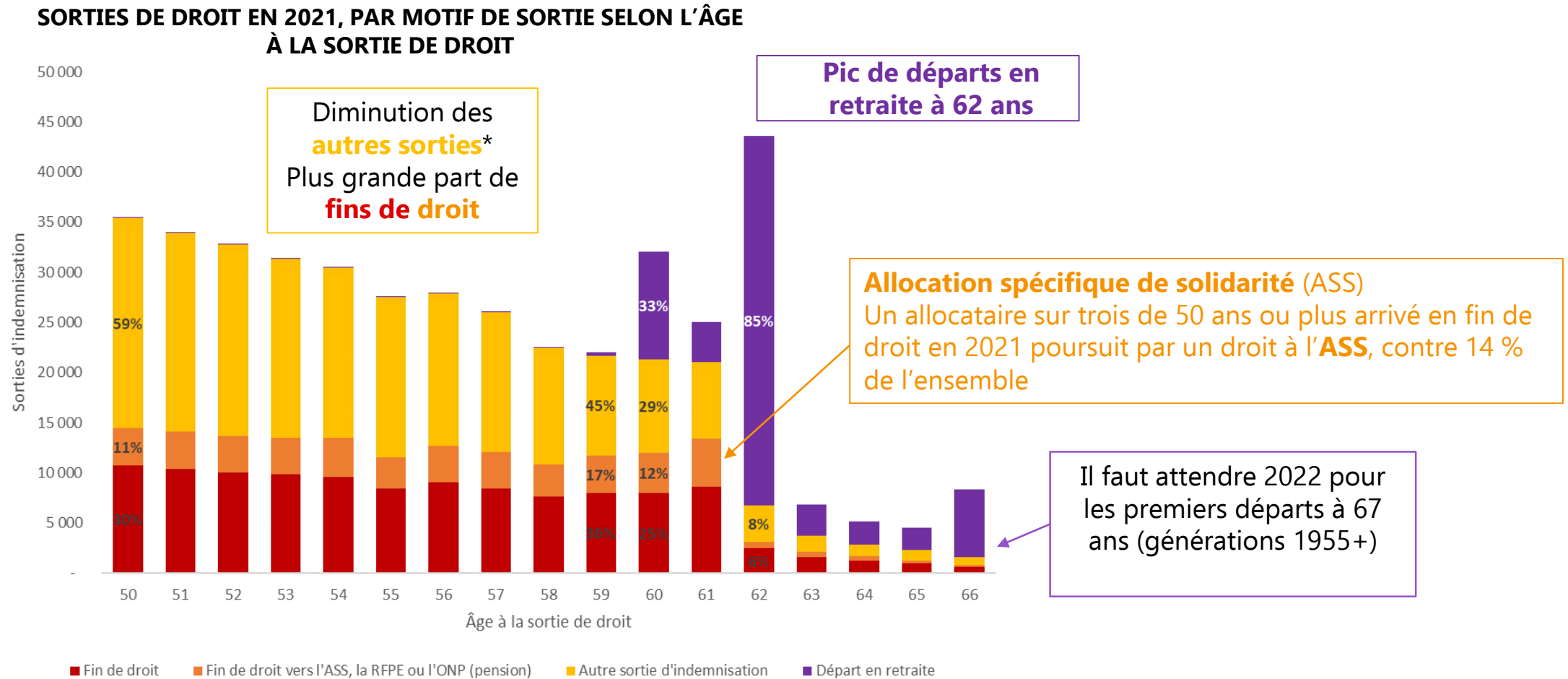
Les entrants avec 3 ans de droit sortent majoritairement à 62 ans

ÂGE À L'OUVERTURE DE DROIT ET ÂGE À LA SORTIE D'INDEMNISATION
DES SORTANTS D'INDEMNISATION EN 2022



Source : Unédic, FNA
Champ : sortants d'indemnisation en 2022 ayant ouvert un droit entre 57 et 61 ans, hors intermittents du spectacle

Des sorties de droit nombreuses à 62 ans vers la retraite



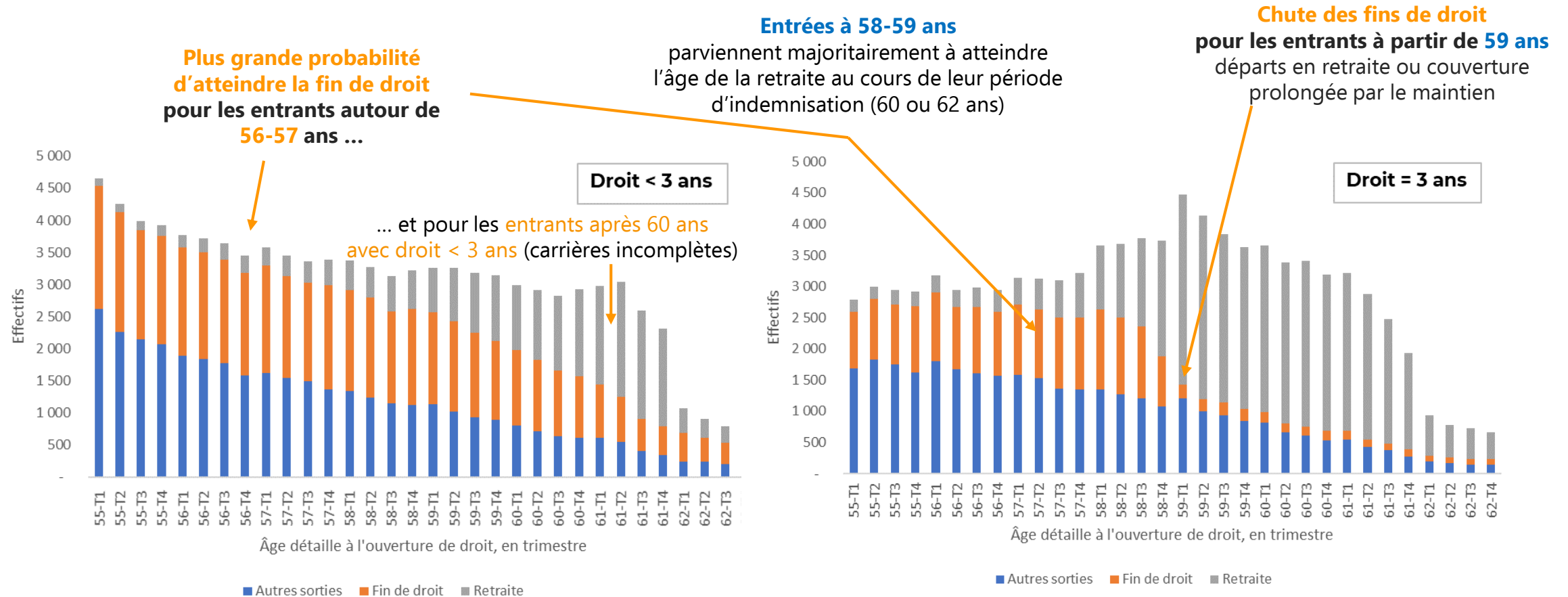
* Les autres sorties d'indemnisation sont des reprises d'emploi déclarées, des radiations administratives ou des sorties sans motif connu, ces deux derniers cas pouvant également recouvrir des sorties vers l'emploi.

Source : Unédic, FNA

Champ : sorties d'indemnisation en 2021, hors intermittents du spectacle

Les personnes entrées à 59 ans avec un droit long ont une faible probabilité d'atteindre la fin de droit, et sortiront principalement vers la retraite

SORTANTS D'INDEMNISATION EN 2022, SELON LEUR MOTIF DE SORTIE D'INDEMNISATION ET LEUR ÂGE DÉTAILLÉ À L'OUVERTURE DE DROIT, PAR DURÉE MAXIMALE DE DROIT

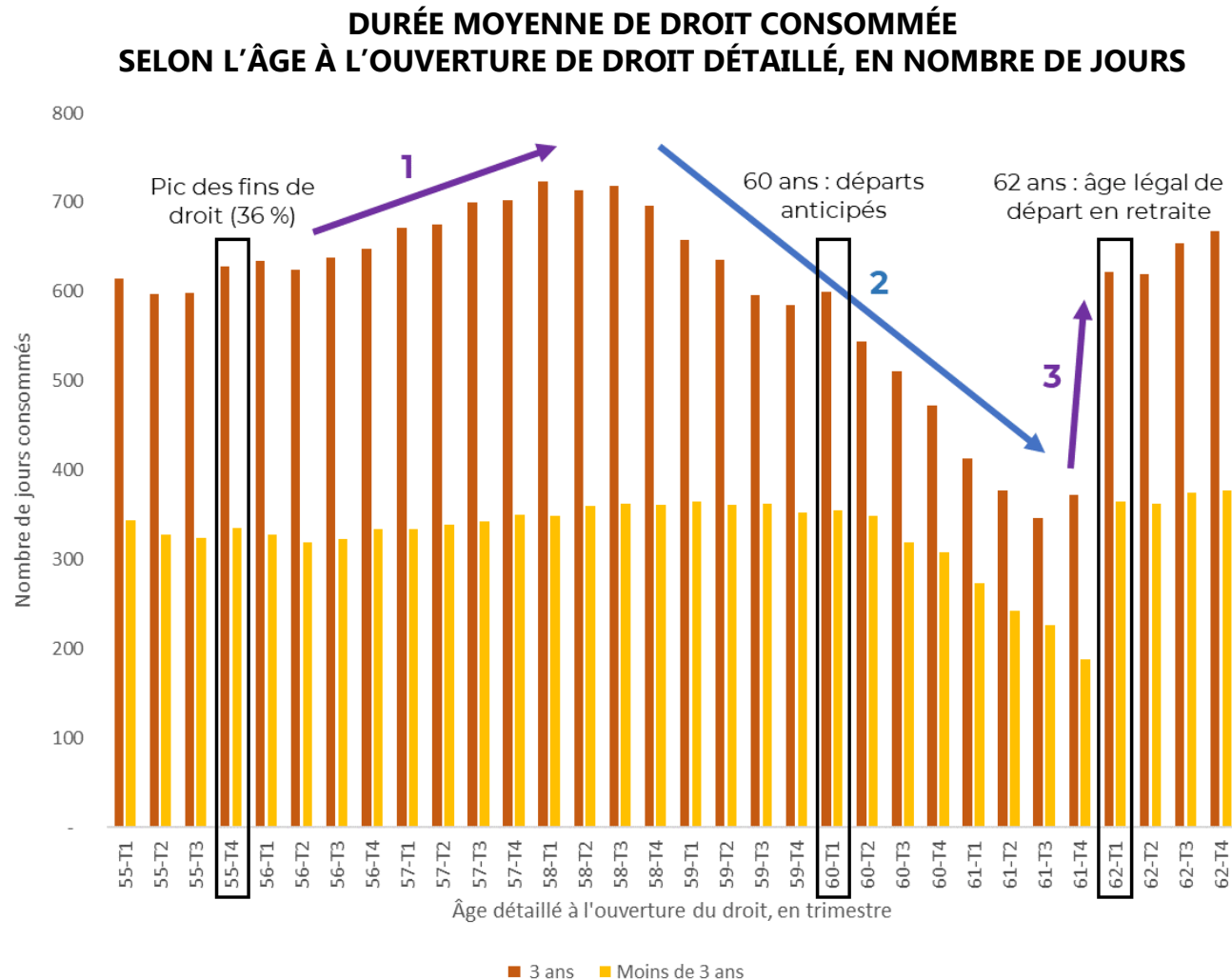


Source : FNA, calculs Unédic

Champ : sortants d'indemnisation en 2022, hors intermittents du spectacle

Note : un âge de « 55-T4 » signifie une ouverture de droit entre 55 ans et 10 mois et 56 ans (4^e trimestre des 55 ans)

Consommation de droit selon âge d'ouverture de droit et durée du droit



Droits < 3 ans : consommation moyenne constante avant 60 ans

(1) Hausse de la consommation (droit de 3 ans)

- Le fort taux de fins de droit se maintient
- Hausse des départs en retraite parmi ces entrants, alors que la distance qui les sépare de la retraite est élevée

(2) Baisse de la consommation

(droit de 3 ans dès 58 ans, droit < 3 ans à partir de 60 ans)

- Hausse des départs en retraite à parmi ces entrants, avec une distance qui les sépare de la retraite qui se réduit

(3) Rebond de la consommation (tous droits)

- Les entrants ne sont pas en capacité de partir en retraite à 62 ans au taux plein : leur départ peut être reculé jusqu'à 67 ans

- Légère hausse des fins de droit

→ Retour aux durées moyennes consommées à 58 ans

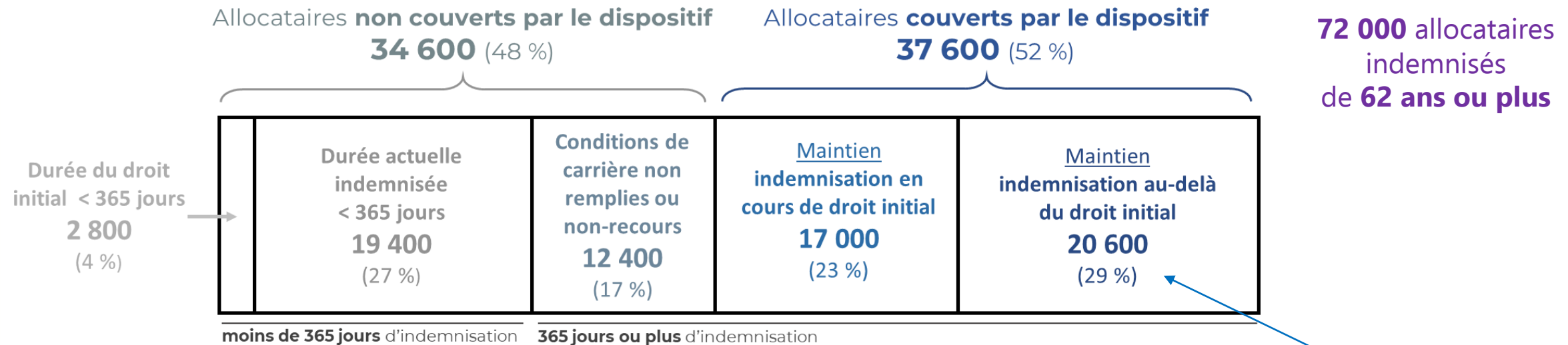
Champ : sortants d'indemnisation en 2022, hors intermittents du spectacle

Note : un âge de « 55-T4 » signifie une ouverture de droit entre 55 ans et 10 mois et 56 ans (4^e trimestre des 55 ans)

Focus sur les allocataires au maintien (1/2)

Fin juin 2022, 21 000 seniors au maintien ont dépassé la durée initiale de droit

400 M€ d'allongement de droit, représentant 1/3 dépenses d'allocations pour les 62 ans ou plus (1,3 Md€ au total)



3/10 allocataires ≥ 62 ans sont au maintien au-delà de la durée initiale de droit

Note : l'accès au dispositif est automatique quand Pôle emploi dispose des informations suffisantes sur le déroulement de carrière pour vérifier l'atteinte des critères d'éligibilité. Sinon, l'allocataire doit faire une demande pour pouvoir bénéficier du maintien. L'Unédic ne dispose pas d'informations sur les déroulements de carrière des allocataires.

Source : Unédic, FNA

Champ : allocataires de 62 ans ou plus indemnisés fin juin 2022, hors intermittents du spectacle

Focus sur les allocataires au maintien (2/2)

Les allocataires sortant de droit après avoir été couverts sont ceux qui ont eu des carrières plus stables

Parmi les sortants de droit à 62 ans ou plus, 4/10 avaient été couverts par le dispositif (16 700 allocataires sur 40 500 sortants).

2/3 ont bénéficié d'un **allongement de leur couverture**, soit 1 sortant sur 4 (10 500 bénéficiaires).

- La moitié est sortie de droit à **67 ans**.
- **4 ans et 8 mois d'indemnisation** (continue ou non) en moyenne, soit **un allongement d'un peu plus de 2 ans**.

Les allocataires **indemnisés le plus longtemps au maintien**, mécaniquement sortis plus tardivement d'indemnisation, ont une **allocation moyenne plus faible et comptent un peu plus de femmes**.

Les allocataires sortis sans avoir été couverts par le dispositif sont ceux qui ont des **carrières moins complètes**.

- Ils ont une **allocation journalière moyenne plus faible**.
- La moitié sont indemnisés à la suite d'une fin de **contrat court**.
- **33%** d'entre eux atteignent la fin de droit à l'Assurance chômage.

POUR EN SAVOIR PLUS

PANORAMA ARTICULATION CHÔMAGE ET RETRAITE [HTTPS://WWW.UNEDIC.ORG/PUBLICATIONS/ARTICULATION-ENTRE-ASSURANCE-CHOMAGE-ET-RETRAITES](https://www.unedic.org/publications/articulation-entre-assurance-chomage-et-retraites), MARS 2023

ETUDE ALLOCATAIRES AU MAINTIEN
[HTTPS://WWW.UNEDIC.ORG/PUBLICATIONS/SENIORS-ET-ASSURANCE-CHOMAGE-LE-DISPOSITIF-DE-MAINTIEN-EN-2022](https://www.unedic.org/publications/seniors-et-assurance-chomage-le-dispositif-de-maintien-en-2022), JUIN 2023

ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS DES RÈGLES CHÔMAGE DÉDIÉES AUX SENIORS EN EUROPE
[HTTPS://WWW.UNEDIC.ORG/PUBLICATIONS/REGLES-ET-DISPOSITIFS-DASSURANCE-CHOMAGE-SPECIFIQUES-AUX-DEMANDEURS-DEMPLOI-SENIORS-EN](https://www.unedic.org/publications/regles-et-dispositifs-dassurance-chomage-specifiques-aux-demandeurs-demploi-seniors-en), MARS 2023

FICHES THÉMATIQUES SENIORS, ASS, ARTICULATION CHÔMAGE ET RETRAITE
[HTTPS://WWW.UNEDIC.ORG/PUBLICATIONS/DOSSIER-DE-SYNTHESE-DE-LASSURANCE-CHOMAGE-MARS-2023](https://www.unedic.org/publications/dossier-de-synthese-de-lassurance-chomage-mars-2023), MARS 2023

TABLEAU DE SUIVI DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : [HTTPS://DATAAC.UNEDIC.ORG/APP/TDBAC](https://dataac.unedic.org/app/tdbac)

OPEN DATA : [HTTPS://DATA.UNEDIC.ORG/PAGES/HOME/](https://data.unedic.org/pages/home/)



Fins de carrière et Assurance chômage

Juin 2023

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris

T. +33 1 44 87 64 00

 [@unedic](https://twitter.com/unedic)  [unedic](https://www.linkedin.com/company/unedic) [unedic.org](https://www.unedic.org)